

CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT

DES ENTREPRISES ET FEDERATIONS PROFESSIONNELLES

Attention : les actions décrites dans le présent modèle permettent d'orienter les leviers d'action à mettre en place. Il revient au signataire d'adapter la charte en illustrant par les actions concrètes qu'il souhaite, ou met déjà en œuvre.

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et collectivités d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français. A chaque instant, des signaux clairs guident les consommateurs pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation nationale d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

Les entreprises et fédérations professionnelles sont des acteurs et des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement de la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, elles peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- En tant qu'employeur par des actions de sensibilisation de leurs salariés / partenaires / fournisseurs
- En tant que relais du signal Ecowatt vers leurs clients
- En tant que consommateur responsable via des actions de modération ou de décalage de leur consommation d'électricité

Cette démarche est le plus souvent intégrée à la démarche RSE des entreprises.

S'associer à Ecowatt, c'est rejoindre une communauté d'acteurs engagés, dont les efforts peuvent avoir un véritable impact.

Ecowatt donne une traduction concrète supplémentaire à vos engagements RSE et vous permet de mobiliser vos collaborateurs autour d'un projet d'intérêt public, notamment lors des périodes de fortes tensions sur le système électrique.

OBJET

Par la signature de la présente charte, ManpowerGroup France, représenté(e) par **Sophie Touhadian-Giely** en qualité de **Secrétaire Générale, Ambassadrice pour la sobriété énergétique** souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité, et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité en France. ManpowerGroup France choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes.

Pour accompagner ManpowerGroup France dans son action visant à mobiliser et à fédérer son écosystème de fournisseurs et partenaires, ses clients et ses salariés autour de la

démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME fourniront tout le soutien pédagogique nécessaire, et notamment un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer sa consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

- Diminuer la température de consigne du chauffage**
 - En abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés
- Réduire l'utilisation de la climatisation**
 - En restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C
- Agir sur l'éclairage des locaux**
 - En modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
 - En éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
 - En programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée
- Autres**
 - En organisant des rondes des Services Généraux pour éteindre manuellement les éclairages dans la journée en fonction du personnel présent sur place (salle de réunion, bureaux vides, etc.),
 - En sensibilisant les collaborateurs aux écogestes,

LES ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE / FEDERATION PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LES SIGNAUX ECOWATT

La mobilisation du groupe peut prendre des formes multiples. Le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation et qu'il déploie sur une base volontaire. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h)

Le partenaire s'engage, dans la mesure de ses capacités, à développer ces deux volets.

Modérer sa consommation d'électricité pendant les pics de consommation

- Planifier ses fortes consommations lors des alertes**
 - en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes



- en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée
- en coupant dans les couloirs l'éclairage de 10h à 15h, et déconnectant 1 luminaire sur 2
- en déconnectant 1 néon sur 3 dans les bureaux

Diminuer l'éclairage lors des alertes EcoWatt

- en diminuant et en modulant son intensité
- en éteignant les enseignes lumineuses, les écrans publicitaires et les affichages lumineux superflus

Autres

- en optimisant le télétravail lors des alertes pour fermer des bureaux, des étages du siège, ou même la totalité du siège si besoin.
-

Agir auprès des salariés / collaborateurs

Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche

- en s'inscrivant sur le site web www.monecowatt.fr
- en communiquant et en valorisant en interne le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition

Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes sur le lieu de travail en les invitant à :

- éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier lors de périodes d'alerte

Autres

- Eteindre l'éclairage dès qu'ils quittent un espace (bureau, salle de réunion),
 - Garder les portes ou fenêtres fermées dans les lieux chauffés ou climatisés (en dehors des quelques minutes d'aération nécessaires par jour),
 - Apporter un lainage au bureau pour limiter la sensation de fraîcheur ressentie lorsque l'on reste longtemps assis,
 - Privilégier l'eau froide à tiède plutôt que l'eau chaude, dans les sanitaires,
 - Mettrez en charge les équipements professionnels (véhicules, ordinateurs, téléphones, ...) en dehors des principaux pics de consommations, de 18h-22h et 7h-9h,
 - Limiter les impressions papier au strict nécessaire,
-

Agir auprès de mon écosystème

En menant des actions de sensibilisation aux éco-gestes vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public...

En relayant les signaux d'alerte auprès de la population / votre écosystème via les différents outils de communication disponibles et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr

- en communiquant sur les actions mises en place
- en relayant sur les réseaux sociaux les signaux EcoWatt

En relayant la démarche EcoWatt dans les espaces ouverts au public notamment lors des alertes. Par exemple en utilisant vos écrans d'information consultés par le public pour relayer une alerte rouge

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE DE RTE AU SEIN DE L'ENTREPRISE PARTENAIRE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, le partenaire identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : Brenier Dellery

Prénom : Caroline

Fonction : Directrice RSE, Engagement citoyen et Fondation

Téléphone : 0628601051

Adresse électronique : caroline.brenier-dellery@manpower.fr

Adresse postale : 13 rue Ernest Renan. Immeuble Eureka. 92723 Nanterre Cedex

COMMUNICATION

RTE valorise auprès des médias les engagements des partenaires EcoWatt. Durant et hors période de tension.

Lors des situations de tension sur le système électrique (alerte rouge), EcoWatt serait la plate-forme d'information unique vers laquelle tous les Français seraient renvoyés pour trouver des informations sur les éventuelles coupures.

L'attention des médias serait portée sur les exemples concrets d'engagements d'entreprises partenaires.

Si une opportunité se présentait, souhaitez-vous être contacté par RTE pour témoigner sur votre engagement, notamment sur le site internet EcoWatt ou auprès des médias ?

Oui Non

Souhaitez-vous que le logo de votre collectivité soit inséré sur le site EcoWatt, dans la rubrique « partenaires » ?

Oui Non

Fait à Nanterre

le 16/11/2022

Signature

Tampon du partenaire

Manpower France Holding S.A.S.

13, rue Ernest Renan

92000 Nanterre

Capital 60 521 850 €

RCS Nanterre 562 087 791

Code APE 7010Z

